



DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

MONTREUIL, LE 14 NOVEMBRE 2016

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES,
DES RELATIONS SOCIALES ET DE L'ORGANISATION
BUREAU A1 – POLITIQUE GÉNÉRALE DU PERSONNEL
11, RUE DES DEUX COMMUNES
93558 MONTREUIL CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr

**RECRUTEMENT SANS CONCOURS
D'AGENT DE CONSTATATION DES DOUANES
DE LA BRANCHE DU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS COMMERCIALES ET
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
POUR UN EMPLOI D'AGENT DE PROXIMITÉ EN SYSTÈME D'INFORMATION
-
SESSION 2016**

Après avoir auditionné l'ensemble des candidats pré-sélectionnés qui se sont rendus à leur entretien, la commission de sélection a retenu 1 candidat sur la liste principale et a inscrit 2 candidats sur la liste complémentaire.

Le candidat inscrit sur la liste principale recevra prochainement des éléments complémentaires en vue de préparer sa prise de poste prévue le **30 décembre 2016**. Il sera également convoqué auprès d'un médecin agréé en vue de passer une visite médicale permettant de s'assurer de son aptitude physique à l'emploi.

Il est rappelé que tout candidat sélectionné à l'issue des entretiens ne peut être nommé **que s'il satisfait à l'ensemble des conditions exigées pour occuper un emploi à la direction générale des douanes et droits indirects** (nationalité, compatibilité du bulletin n° 2 du casier judiciaire avec les fonctions postulées, aptitude physique à la branche de la surveillance, jouissance des droits civiques, résultat de l'enquête administrative, etc).

Les candidats inscrits sur la liste complémentaire seront éventuellement contactés, dans l'ordre du rang de classement, en cas de désistement constaté sur la liste principale ou en cas de besoin de recrutement supplémentaire. Cette liste reste valable jusqu'à l'organisation d'un nouveau recrutement sans concours d'agent de constatation des douanes pour un emploi d'agent de proximité en système d'information dans le ressort géographique de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Rouen ou, au plus tard, dans la limite de 2 ans à compter de la date de publication des résultats d'admission.

Un candidat inscrit sur la liste principale :

Rang	Nom	Prénom
1	HORVATH	Charles

Deux candidats inscrits sur la liste complémentaire (par ordre de mérite) :

Rang	Nom	Prénom
1	MATHIEU	Raphaël
2	GALLOIS-GARREIGNOT	Alexandre

Fin de la liste.